

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019
DELIBERATION N° 11

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. par MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

Le Maire

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Promotion des manifestations culturelles, sportives et événementielles – Partenariat avec les commerces bayonnais pour la constitution d'un réseau d'affichage – Approbation de la convention-type de partenariat.

Les manifestations culturelles, sportives et événementielles organisées par la Ville de Bayonne, ou par des tiers qu'elle soutient, concourent au rayonnement et à l'attractivité de la Ville. Elles contribuent, de la sorte, à son développement économique et commercial.

Pour la promotion de ces manifestations, la Ville de Bayonne sollicite régulièrement auprès des commerçants bayonnais la possibilité d'apposer sur leurs vitrines des affiches au format A3.

Afin d'améliorer la visibilité de cette communication, il est proposé de créer un réseau d'affichage constitué de commerces partenaires s'engageant aux côtés de la Ville sur une période reconductible de douze mois qui débutera le 1^{er} août 2019. Ce réseau est créé à l'initiative de la Ville de Bayonne avec le soutien de son Office du Commerce et de l'artisanat.

Les affiches de ce réseau seront remplacées hebdomadairement par des agents de la Ville ou un tiers désigné par elle. En contrepartie de leur soutien, les commerçants partenaires seront invités à diverses manifestations organisées ou soutenues par la Ville. La valeur globale des invitations remises à chaque partenaire n'excédera pas une centaine d'euros par an.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ce partenariat ainsi que du modèle type de convention de partenariat, joint en annexe, fixant les engagements de chaque partie, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville et chaque commerçant adhérent au dispositif.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne